

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 13 avril à 20 heures 00.

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Gaston CHENU, Maire.

Étaient présents : tous les Conseillers sauf Monsieur Thierry MULLER absent excusé.

Madame Christiane GRESS a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire, ayant constaté que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte.

Approbation du compte rendu de la séance précédente

Approuvé à l'unanimité.

Comptes de gestion des différents budgets

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité décide d'adopter les comptes de gestion du receveur pour l'exercice 2020 dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice. Sont approuvés :

- Compte de gestion du budget principal 2020
- Compte de gestion bois 2020
- Compte de gestion lotissement 2020

Comptes administratifs des différents budgets

Le Maire expose au Conseil Municipal les conditions d'exécution des différents budgets de l'exercice 2020, soit :

- Compte administratif du budget principal 2020
- Compte administratif bois 2020
- Compte administratif lotissement 2020

Le Maire ayant quitté la salle, comme la procédure l'exige, le Conseil Municipal, siégeant sous la présidence de Madame Danièle HUGENDOBLER, après délibération et à l'unanimité adopte les comptes administratifs de l'exercice 2020, en accord avec les comptes de gestion du receveur.

Affectation des résultats des différents budgets

– Affectation des résultats budget principal

Le Conseil Municipal constate les résultats de clôture 2020 suivants :

Investissement : 8 405,68 € Fonctionnement : 33 379,28 €

Restes à réaliser en dépenses : 3 600,00 €

Restes à réaliser en recettes : 0,00 €

Dans le cadre du budget 2021 :

- la somme de 8 405,68 € est affectée au compte 001 en recettes d'investissement
- l'excédent de fonctionnement d'un montant de 33 379,28 € est affecté en recettes de fonctionnement au compte 002.

Affectation des résultats bois

Le Conseil Municipal constate les résultats de clôture 2020 suivants pour le budget bois :

Investissement : 0,00 € Fonctionnement : 33 731,81 €

Restes à réaliser : 0,00 €

Dans le cadre du budget primitif 2021 :

- l'excédent de fonctionnement de 33 731,81 € est affecté au compte 002 en recettes de fonctionnement

Affectation des résultats lotissement

Le Conseil Municipal constate les résultats de clôture 2020 suivants pour le budget lotissement :

Investissement : 250 649,56 € Fonctionnement : 0.00 €

Restes à réaliser : 0,00 €

Dans le cadre du budget primitif 2021 :

- la somme de 250 649,56 € est affectée au compte 001 en recettes d'investissement

Impôts locaux

Le Maire expose que suite à une réforme des impôts locaux, les communes ont récupéré la taxe sur le foncier bâti de leur département, entraînant un changement du taux. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Type de taxe	Taux 2021
Taxe foncière (bâti)	40,80 %
Taxe foncière (non bâti)	19,32 %

Budgets primitifs des différents budgets

Budget primitif 2021 du budget principal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif de l'exercice 2021, arrêté comme suit :

- Investissement :

° Dépenses : 82 203,68 € ° Recettes : 82 203,68 €

- Fonctionnement :

° Dépenses : 189 570,28 € ° Recettes : 189 570,28 €

Budget primitif bois 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte le budget primitif bois de l'exercice 2021, comme suit :

- Investissement :

° Dépenses : 4 500,00 € ° Recettes : 4 500,00 €

- Fonctionnement :

° Dépenses : 38 010,00 € ° Recettes : 52 661,81 €

